

Syndicat Intercommunal de Gestion
et d'Aménagement de la Boler et de ses Affluents
63 rue De Gaulle
57570 BOUST

Commune de Basse Rentgen
A l'attention de M. Le Maire
8 Rue de l'Eglise
57570 BASSE RENTGEN

à Boust, le 26 septembre 2011

Objet : Intervention dans la traversée de Basse Rentgen au niveau du Beyren

Madame Le Maire,

Suite à votre sollicitation par mail 31 août 2011, je me permets dans un premier de vous rappeler que le programme de restauration de la Boler et de ses Affluents se déroule dans des conditions précises. En effet, les travaux réalisés par le Syndicat ont été autorisés par les services de l'Etat (cf. pièce jointe : Arrêté préfectoral du 21 octobre 2010) au titre du code de l'environnement et plus précisément au titre de la Loi sur l'Eau et des Milieux Aquatiques. Ainsi, nous devons respecter les prescriptions qui nous ont été données et par conséquent, nous ne pouvons pas procéder à un curage du ruisseau qui contribue à homogénéiser les fonds (non propice à la vie aquatique) mais également à augmenter les phénomènes d'inondation à l'aval.

Néanmoins, nous comprenons votre situation délicate par rapport aux riverains souffrant des inondations. Ainsi durant la deuxième quinzaine d'octobre, les entreprises mandatées dans le cadre du marché procéderons à l'arrachage et au fauchage des herbes envahissant le lit du Beyren à Basse-Rentgen. Ces travaux correspondent à une première phase puisque lorsque la CCCE aura réalisé les travaux d'assainissement, nous pourrons réaliser les travaux prévus à cet endroit à savoir la création d'un lit mineur d'étiage comme à Rodemack qui a pour objectif principal de redonner au cours d'eau la capacité de s'auto-curer. Il est nécessaire d'attendre les travaux de la CCCE pour deux raisons :

- pour avoir une reprise de la végétation après les travaux (non possible actuellement avec tous les rejets)
- pour que les aménagements ne soient pas dégradés par le passage des conduites dans le lit des cours d'eau

Par ailleurs, la chargée de mission et moi-même restons à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

En espérant avoir répondu à vos attentes, je vous prie de recevoir, Madame Le Maire et Chère Collègue, l'expression de mes salutations les meilleures.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE GESTION ET
D'AMÉNAGEMENT DE LA BOLER
ET DE SES AFFLUENTS

Pierre JACQUES, Président